



Le Secrétaire  
du Comité de Bassin

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE  
DU 31 MAI 2024**

## Liste d'émargement / présences

<b>PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (4)</b>			
" Sous-collège "		Présences	Mandats
Région	VANNOBEL Bernadette	Excusée	
Autres représentants du collège du CB	<b>LECLERCQ Jérôme - Président</b>	Présent	
Autres représentants du collège du CB	FLAJOLET André	Excusé	<b>Mandat LECLERCQ Jérôme</b>
Autres représentants du collège du CB	<b>STAELEN Edith</b>	Présente	
<b>USAGERS NON ECONOMIQUES (4)</b>			
Assoc. Agréées de défense des consommateurs	BULA Danielle	Excusée	
Autres représentants du collège du CB	BIGNON Jérôme	Excusé	<b>Mandat FAICT Olivier</b>
Autres représentants du collège du CB	<b>FAICT Olivier</b>	Présent	
Autres représentants du collège du CB	HUGENTOBLER Eric	Excusé	<b>Mandat LECLERCQ Jérôme</b>
<b>USAGERS ECONOMIQUES (4)</b>			
Agriculture	<b>CRETE Françoise</b>	Présente	
Agriculture	<b>LEVEUGLE Emmanuel - Vice-Président</b>	Présent	
Agriculture Biologique	DELILLE Jean-Paul	Excusé	<b>Mandat LEPINE Francis</b>
Industrie	<b>VASSANT Charlotte</b>	Présente	
autre représentant du collège au CB	<b>LEPINE Francis</b>	Présent (Arrivée 9h55)	
<b>REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (4)</b>			
Directeur Régional de l'OFB Hauts de France <i>ou son représentant</i>	BERTRAND Patrick	Excusé	
Directeur Général de l'ARS des Hauts de France <i>ou son représentant</i>	GILARDI Hugo	Excusé	
DRAAF Hauts de France <i>ou son représentant</i>	DESMET Björn	Excusé	<b>Représenté par POIRSON Jean-Michel et ASPAR Juliette et PELÉ Klervia</b>
DREAL Hauts de France, délégué de Bassin <i>ou son représentant</i>	LABIT Julien	Excusé	<b>Représenté par PREVOST Olivier</b>

<b>Membres Consultatifs</b>	
<b>GAUME Bertrand</b> Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	<b>Excusé</b>
<b>PERCELAY Julie</b> Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	<b>Excusée</b>
<b>DINGREMONT Benoît</b> Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	<b>Excusé</b>
<b>MATYKOWSKI Isabelle</b> Directrice Générale par intérim de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	<b>Présente</b>
<b>Membres de droit - Experts, avec voix consultative</b>	
<b>CLOMES Emmanuelle (En cours de remplacement)</b> Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme	<b>Excusée</b>
<b>GAYET Edouard</b> Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais	<b>Excusé</b>
<b>ROYER Vincent</b> Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aisne	<b>Représenté par CHAUDERLIER Isabelle</b>
<b>LEBEL Antoine</b> Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord	<b>Représenté par CORON Guillaume</b>
<b>ANCELLIN Hervé</b> Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Oise	<b>Excusé</b>
<b>WITT David</b> Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Oise	<b>Excusé</b>
<b>DESMET Björn</b> Directeur de l'agriculture et du développement rural de la région Picardie, ou son représentant	<b>Excusé</b>
<b>OSWALD Odile</b> Directrice Agriculture et Développement Durable Région HDF ou son représentant	<b>Présente</b>
<b>HOPQUIN Jean-Pascal</b> Directeur d'Agro-Transfert Ressources et Territoires	<b>Présent</b>
<b>Divers</b>	
<b>DUVIVIER Isabelle (Prestataire PV H2COM)</b>	<b>Présente</b>
<b>BODELE Claire (Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais)</b>	<b>Présente</b>
<b>BARBIER Luc (Membre du Comité de Bassin Artois-Picardie)</b>	<b>Présent</b>
<b>Représentant du personnel</b>	
<b>PENISSON Bruno</b>	<b>Excusé</b>
<b>VERHAEGHE Séverine</b>	<b>Présente</b>

<b>Internes</b>	
<b>BRANGER Pierre</b>	<b>Présent</b>
<b>BIZAIS Patrice</b>	<b>Présent</b>
<b>DUBREUX Marie</b>	<b>Présente</b>
<b>DOLLET Arnaud</b>	<b>Présent</b>
<b>EUVERTE Cyrille</b>	<b>Présent</b>
<b>VALLEE Karine</b>	<b>Présente</b>
<b>FLORIN Alexandra</b>	<b>Présente</b>
<b>METERON Loïg</b>	<b>Présent</b>
<b>BRAY Laurine</b>	<b>Présente</b>
<b>GAMELIN Vincent</b>	<b>Présent</b>
<b>VALENTIN Raphaël</b>	<b>Présent</b>
<b>LECLERCQ Lydie</b>	<b>Présente</b>

## RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AVIS	REFUSÉ / REPORTÉ	AMENDÉ	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 2 juin 2023	X			Adoption à l'unanimité

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 2 juin 2023
2. Présentation de l'étude sur les volumes mobilisables réalisée par l'Agence de l'Eau en coopération avec le BRGM et articulation avec les études "Hydrologie, milieux, usages, climat" réalisées dans les SAGE
3. Point d'étape sur Clim'Eau Fil
4. Élaboration de l'état des lieux 2025

## OUVERTURE DE SÉANCE

**Monsieur Jérôme LECLERCQ, Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture,** ouvre la séance à 09 h 38. Il précise que le quorum est atteint.

**Madame MATYKOWSKI** évoque les points à l'ordre du jour qui représentent 3 études structurantes (Points n° 2 à 4) dont elle souligne la grande importance pour le partage auprès des membres et la diffusion au sein des territoires.

Elle évoque l'Académie de l'Eau à Arras du 4 juin 2024 sur le thème « Allons-nous manquer d'eau ? » ainsi que la Commission Inondation de ce 31 mai après-midi.

Comme annoncé en Comité de Bassin du 29 mars 2024, elle précise que sera diffusé prochainement auprès de tous les partenaires une plaquette pédagogique sur « comment la gestion régulière des cours d'eau est au service de la prévention des inondations », document co-élaboré par l'OFB, la DREAL, l'Agence de l'Eau.

Elle souhaite que la présentation des points soit courte pour laisser une place importante aux débats.

## POINT DÉCISIONNEL

### 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 2023

**Monsieur le Président LECLERCQ** demande si des observations sont à exprimer sur la rédaction du procès-verbal du 2 juin 2023.

*Pas de remarque.*

***Le procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture  
du 2 juin 2023  
est adopté à l'unanimité.***

## POINTS D'INFORMATION ET DE DÉBAT

### 2 - PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE SUR LES VOLUMES MOBILISABLES RÉALISÉE PAR L'AGENCE DE L'EAU EN COOPÉRATION AVEC LE BRGM ET ARTICULATION AVEC LES ÉTUDES "HYDROLOGIE, MILIEUX, USAGES, CLIMAT" RÉALISÉES DANS LES SAGE

**Madame MATYKOWSKI, en préambule puis Madame VALLEE,** en référence au point n°2 des dossier et diaporama de séance, font la présentation de l'étude sur les volumes mobilisables réalisée par l'Agence de l'Eau en coopération avec le BRGM et articulation avec les études « Hydrologie, milieux, usages, climat » réalisées dans les SAGE.

Arrivée en séance de Monsieur LEPINE à 9 h 55.

### **Remarques et débats :**

**Monsieur le Président LECLERCQ** fait part de son interrogation concernant ces études qu'il attendait avec impatience. Elles sont à ses yeux la ligne directrice du partage de l'eau pour l'avenir. Il rappelle qu'il fait partie du SAGE Haute-Somme et souligne que l'AMEVA a déjà bien avancé sur ces études. Si la tendance d'un risque de tension sur certains captages est la même, en revanche, les résultats ne sont pas tout à fait identiques, notamment par rapport aux extrêmes présentés. Son interrogation porte surtout sur les chiffres. Il invite à être prudent lorsque ceux-ci sont communiqués. En effet, les chiffres restent en mémoire et risquent d'influer sur les actions futures. Il est d'accord pour alerter sur la tendance qui met en avant la nécessité de faire attention à une ressource qui n'est pas inépuisable. En revanche, il met en garde à nouveau sur l'incidence importante que les chiffres peuvent avoir sur les différents usages en agriculture, dans l'industrie ou pour les collectivités en matière d'urbanisation et d'usage de l'eau. Il souligne le caractère provisoire de ces chiffres qui comportent sans doute une grosse marge d'erreur et qui demanderont à être peaufinés.

**Monsieur LEVEUGLE** rappelle en préambule que l'objectif est d'arriver à une bonne gestion de la nappe. Il précise que le monde agricole travaille avec Clim'EauFil et réfléchit déjà à réduire les zones par d'autres moyens ou par substitution. Cette démarche montre la solidarité dont les agriculteurs font preuve par rapport aux usagers. Il laisse le soin aux membres de la Somme présents de s'exprimer sur le point évoqué. Il souligne combien cette étude est une attente et un enjeu fort pour le monde agricole.

Concernant plus particulièrement la carte des tensions quantitatives de la ressource en eau par territoire de SAGE, il note que l'élément important est la zone en tension à court et moyen terme figurant au SDAGE. Tout ce qui est validé et inscrit peut ensuite être travaillé et exploité. En revanche, il faut que tous puissent la décoder. Il rappelle les nombreux allers-retours pour savoir si cette carte était la bonne ou non au regard de ses implications ; d'où l'importance de l'étude et des chiffres communiqués sur l'exploitation.

Il rejoint ce qui a été dit précédemment par Madame VALLEE, Monsieur le Président LECLERCQ et Madame MATYKOWSKI sur la possibilité de travailler sur les problèmes listés. Le souci est qu'un chiffre sert ensuite de fondement dans la façon dont il sera exploité.

Il constate un problème de méthode, notamment au sujet de l'irrigation où le monde agricole s'est toujours investi. La copie initiale a débuté avec deux spécialistes de l'irrigation au sein de cette structure. En dépit de la demande faite d'assister aux restitutions, il n'a jamais été possible de le faire. Le monde agricole aurait pu ainsi voir ce dont il était question.

En revanche, l'étude a été restituée aux SAGE. Cette restitution des chiffres aux SAGE pose problème au monde agricole, alors que l'étude était tout particulièrement attendue ; attendue et nécessaire. Il dénonce la méthode qui consiste à devoir affiner les données en travaillant avec les SAGE qui, eux-mêmes, vont travailler avec les chiffres. Les spécialistes en irrigation regrettent de ne pas avoir eu plus de détail sur la construction de cette étude et la manière dont elle a été menée ; raison pour laquelle il émet beaucoup de réserves.

**Madame CRÉTÉ** relève que cette étude a le mérite d'exister. Elle en comprend la complexité puisque les paramètres sont multiples. En revanche, elle rejoint Monsieur LEVEUGLE quant à l'importance du sujet de l'eau pour les agriculteurs, et ce, depuis longtemps. Par exemple, la Somme est en gestion volumétrique depuis des années. La question de l'eau lui importe donc énormément.

Elle s'étonne d'entendre Madame MATYKOWSKI et Madame VALLEE expliquer que cette étude a des limites ; d'où sa perplexité quant à la précision des tableaux réalisés. Elle ne connaît pas la source des repères et des lignes indiqués. Elle aurait aimé avoir cette explication au préalable.

Certes, le caractère multiple des paramètres est évident. La situation climatique a complètement changé, passant d'une année sèche à une année très humide. Or, une gestion volumétrique à long terme implique d'être d'accord sur les points étudiés. Elle considère que les résultats de cette étude, avec les limites posées, vont beaucoup trop loin au regard des imprécisions. Tout comme elle estime maladroit le fait de travailler sur les SAGE et les inter SAGE à partir de cette étude.

Les retours désignent des chiffres qui font peur ; une peur qui rend l'étude rédhitoire.

Elle juge que le travail a été bien mené, mais que son utilisation aurait dû être d'abord présentée aux experts du domaine agricole. Elle regrette que les agriculteurs n'aient pas été associés ; d'autant qu'ils disposent également de données, comme celles de l'AMEVA. Ces données aboutissent à des résultats quelque peu différents. Un travail d'éclaircissement en amont aurait facilité le travail par la suite. La position de la profession agricole est qu'avant d'utiliser cette étude, il est nécessaire de la consolider.

**Madame MATYKOWSKI** souhaite apporter plusieurs éléments de réponse.

L'étude est sur certains points précise parce qu'elle est basée sur les 30 dernières années (1991-2022). Les éléments sont donc disponibles et factuels.

Elle indique que le changement climatique évoqué par Madame CRÉTÉ n'est pas pris en compte. Cet élément est précisé dans les limites.

Cette étude est menée à l'échelle des territoires de SAGE. Cette dimension peut influencer sur les chiffres dès lors que l'échelle porte sur les territoires de SAGE ou sur les zones d'alerte ; ce qui constitue la raison des précautions émises.

Autre précision qui a été donnée : cette analyse n'est pas adaptée aux nappes captives ou dans un cas de lien très fort avec les eaux de surface.

Elle rappelle que l'objectif initial est une analyse des éléments, notamment au regard des besoins exprimés par les services de l'État, pour mettre en place la gestion volumétrique de l'irrigation. Le but était d'obtenir rapidement les indicateurs pouvant être retenus compte tenu de la nouveauté du système pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Cette étude soulève d'ailleurs plusieurs questions concernant la gestion volumétrique mise en place sur la Somme.

Elle entend la remarque sur l'étude qui n'aurait pas dû être présentée si rapidement. Elle rappelle que tous les usages sont concernés et pas uniquement l'agriculture. Il est donc logique que cette présentation soit faite aux territoires de SAGE, car ce sont eux qui, par l'intermédiaire du SDAGE, ont la charge d'approfondir ces informations dans le cadre des démarches HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) présentées par Madame VALLEE. L'intérêt de cette étude est également de montrer le besoin de données nécessaires pour réaliser ces études HMUC. Un certain nombre de territoires ne disposent pas suffisamment de données. Il faudra donc les compléter pour affiner certains résultats.

Elle répète ce qui a clairement été dit, à savoir que cette étude avait des limites. Cela ne signifie pas remettre en cause la crédibilité des résultats. Elle est d'accord sur la nécessité de prendre les chiffres avec précaution. Monsieur le Président LECLERCQ a d'ailleurs précisé que même si les niveaux des chiffres diffèrent, la tendance est semblable aux données locales.

**Monsieur BRANGER** indique que l'étude a été restituée auprès de chaque SAGE en les laissant libres de la composition de la réunion de restitution. En effet, il semblait prématuré à certains territoires de SAGE d'en faire une exploitation très large, notamment en Commission Locale de l'Eau. Ils ont besoin de plus d'éléments complémentaires et d'une analyse approfondie avant d'entreprendre une communication élargie. C'est donc aussi par prudence que cette étude n'a été

communiquée jusqu'à présent qu'aux structures porteuses de SAGE et que l'Agence en fait une première restitution aujourd'hui, au cours de cette instance.

Il revient sur les problèmes de méthode et rappelle lui aussi que l'étude a ses limites. En revanche, elle a le mérite d'avoir permis un audit complet des données disponibles et manquantes. Il s'agit d'un véritable progrès selon lui au regard du travail que les SAGE devront faire par la suite. Il a le sentiment que l'Agence n'a pas suffisamment travaillé en amont, notamment avec l'expertise existante au sein des Chambres d'Agriculture. L'Agence a répondu à la demande de réunions techniques en précisant qu'elle donnait la primeur à ses instances. En revanche, elle est prête, avec le BRGM, à présenter plus en détail la méthode utilisée et l'enchaînement logique avec les études HMUC qui relèvent d'une méthodologie nationale et que chaque territoire de SAGE devra réaliser.

Il concède que les résultats ne sont pas identiques au million de m<sup>3</sup> près par rapport à ceux obtenus par l'AMEVA et le BRGM dans la Somme. Pour avoir participé aux réunions de restitution, il souligne que les tendances sont cependant exactement les mêmes. L'AMEVA note que la déclinaison de la trajectoire du Comité de Bassin sur le territoire de la Haute Somme, c'est-à-dire de faire porter le seul effort sur l'usage de l'eau potable, est impossible. Il s'agit bien de la même tendance affichée aujourd'hui.

En conclusion, cette étude présente beaucoup de limites, mais elle doit leur servir d'appel à vigilance sur certains territoires. Ce constat qui confirme les constatations faites deux ans auparavant est en cohérence avec le travail mené sur les territoires de SAGE les plus avancés. Ce constat appelle à être vigilant sur les nouvelles demandes de prélèvement pouvant intervenir.

**Monsieur LEVEUGLE** souhaite préciser que lorsqu'il parle d'enjeux forts, il s'agit des enjeux pour l'irrigation et de tout le travail que le monde agricole met en place. Les agriculteurs regrettent d'autant plus de ne pas avoir été associés que leur expertise aurait été utile pour servir de comparaison et rendre l'étude plus exploitable.

Il rappelle que les membres du Conseil d'Administration dont Madame CRÉTÉ et lui-même avait envoyé un courrier pour demander une restitution au monde agricole afin de faire un point d'étape et de méthodologie.

**Madame VASSANT** estime qu'il y a aujourd'hui trop de réserves et d'incertitudes sur cette étude pour s'en servir. Concernant les limites fixées, les lignes rouges, elles sont selon elle trop souvent atteintes, alors que le niveau actuel et passé des nappes est suffisamment connu. Elle regrette que la restitution ne leur ait pas été réservée en premier lieu. Les SAGE sont désormais informés, alors que les agriculteurs ont émis des réserves en Comité National de l'Eau pour que les SAGE, qui détiennent l'information, définissent des limites d'utilisation « mini-maxi » et soient en capacité de le faire techniquement avec les informations qui leur seront restituées, et ce, alors que les données ne sont pas consolidées.

Les agriculteurs de l'Aisne ont quant à eux défini le modèle « MARTHE » capable au centimètre près de dire quelle valeur est atteinte en fonction de la pluviométrie et du niveau des nappes. Elle demande à Madame VALLEE si le modèle développé par l'Agence lui permet de dire quel est le niveau de la nappe à l'instant « T » en fonction de la pluviométrie, et ce, pour chacun des SAGE. Elle craint qu'ils ne partent les yeux fermés dans un modèle que l'Agence est incapable d'expliquer. Or, lorsque le modèle n'est pas explicable, le terrain ne va pas s'en emparer et faire l'effort de s'interroger en cas d'alerte rouge. Elle ne voit pas comment faire comprendre la prévision d'alertes rouges prévues 4 années sur 5 quand, avec le modèle précédent, il n'y a aucun arrêté sécheresse. Elle réitère sa question sur la capacité de dire, grâce à ce modèle, quel est, au 30 mai, le niveau de la nappe au centimètre près ; sachant que l'eau déborde partout.

**Monsieur POIRSON** explique que cette étude a été réalisée à la suite d'une demande de l'État. Une fois qu'une étude existe, il est impossible de dire qu'elle n'existe pas. Lorsque le travail s'appuie sur

des chiffres, les données sont toujours très précises. Tout le monde, y compris lui, a été surpris en découvrant l'étude pour la première fois. Comme toute étude rapide, elle est entachée d'incertitude. Incertitude sans doute plus importante qu'elle n'aurait été si l'étude avait été plus fouillée et plus longue, voire avec une étude complète HMUC.

Il lui semble utile de documenter cette incertitude dans la communication et la présentation, et pas uniquement de la reconnaître, comme il est d'usage de le faire dans de nombreuses études scientifiques.

Il suggère, y compris dans la présentation du schéma, de remplacer les lignes rouges et bleues ou de les entourer d'une bande matérialisant cette incertitude. Cela ne change rien aux informations données en matière d'utilité pour nourrir la réflexion stratégique.

Quelle que soit la présentation, le constat sera toujours l'existence d'une problématique en Haute Somme. La question n'est pas là. Il s'agit du constat d'une surconsommation 4 années sur 5, alors que les nappes débordent aujourd'hui. Il faut toutefois faire la différence entre le changement climatique et les phénomènes météorologiques, au risque, sinon, de ne jamais se comprendre. Il est nécessaire, selon lui, de documenter cette incertitude de manière à renforcer le message qui est la conclusion de l'étude, c'est-à-dire la tendance qui doit nourrir, in fine, la réflexion stratégique. Il est impossible d'ignorer cette tendance qui ne changera pas même si des études plus détaillées sont menées par la suite. Dès lors, il est possible d'admettre une étude rapide comportant des incertitudes dans la mesure où elle permet à chacun de prendre des décisions stratégiques. Il suggère à nouveau de le matérialiser de façon plus évidente dans l'étude.

Enfin, seconde remarque : il rappelle que la commande de l'État date de 2022. Entre-temps, deux phénomènes particuliers ont eu lieu : un été parmi les plus secs et un hiver parmi les plus humides. Cette situation est toujours en cours. Cela ne change rien aux tendances et à l'approche à avoir au regard du changement climatique. En revanche, cela modifie le caractère d'urgence et le calendrier fixé. Compte tenu des incertitudes, il est urgent de se donner le temps de bien faire. Cette réflexion doit peut-être conduire à émettre des lignes directrices à l'intention des SAGE sur la manière d'utiliser cette étude, tant en matière d'incertitude qu'en matière de décisions et d'urgence au regard des tendances observées. Mettre une année supplémentaire pour décider comment gérer la tendance de la Haute Somme est moins grave qu'être face à une troisième année de sécheresse dans les Pyrénées-Orientales. Il ne le dit pas pour revenir sur le bien-fondé de la commande de l'État qui se doit de reconnaître les événements qui se sont déroulés entre-temps.

La situation météorologique – et non climatique – amène à se donner du temps pour prendre les bonnes décisions. Il n'y a pas de caractère d'urgence dans un contexte où l'artésianisme et le taux d'humidité des sols d'un grand nombre de territoires ne montrent pas un déficit hydrique patent. Il invite à regarder le côté positif : le surplus d'eau leur donne le temps de décider.

**Madame STAELEN** note l'absence du SAGE de l'Yser dans les tableaux communiqués. Elle demande quelles sont les données ; d'autant qu'elles seront indispensables pour la suite.

**Madame VALLEE** répond que la difficulté du SAGE de l'Yser est effectivement son absence de ressource en eau. Par conséquent, il n'y a pas eu d'étude de volumes prélevables, mais seulement une analyse des données et des prélèvements. L'Agence sera appuyée par le BRGM pour voir ce qui pourra être défini comme règle de gestion ou de limite pour ce SAGE qui est un cas particulier.

**Madame VASSANT** objecte que c'est impossible. Il pleut comme partout ailleurs.

**Madame VALLEE** rétorque qu'elle n'a pas dit qu'il n'y avait pas d'eau.

**Madame VASSANT** poursuit en pointant un problème de modèle. Elle demande une réponse à sa question précédente quant à la possibilité de prévoir quel sera le niveau des nappes en Haute Somme au 30 mai.

**Monsieur FAICT** intervient pour convenir qu'un tour de table a été fait. Un large consensus peut être trouvé autour des propos de Monsieur POIRSON ; des propos justes au regard de la situation. L'étude est certes incertaine, mais Monsieur FAICT retient l'idée de matérialisation des traits permettant à chacun de s'approprier les données. Les membres de la CPEA peuvent s'accorder sur la nécessité de se donner du temps. Certes, le contexte pluvieux de cet hiver les favorise, à l'instar d'une situation de sécheresse, mais il est pour sa part d'accord avec l'approche exprimée par Monsieur POIRSON.

**Monsieur le Président LECLERCQ** rejoint entièrement Monsieur FAICT. Il invite à faire attention quant à l'incidence sur les prochains documents qui sortiront. Il convient de se donner du temps pour approfondir cette étude.

**Madame MATYKOWSKI** explique être d'accord avec l'image globale donnée à cette étude par Monsieur POIRSON et le fait de donner des lignes directrices aux SAGE pour l'utiliser. Il faut sans doute faire mieux en renforçant la signification des différentes lignes matérialisées. Elle est également d'accord sur le fait que la situation extrêmement humide de cet hiver ne les place pas en situation d'urgence.

Néanmoins, elle rappelle qu'une étude HMUC se déroule sur 3 ans. Elle n'est pas en mesure de prévoir les phénomènes climatiques durant ce laps de temps. Elle juge nécessaire d'engager certaines actions avec les territoires de SAGE afin d'acquérir des données pour la définition de leurs études HMUC. Il est toujours possible de reculer l'échéance à l'infini, mais la tendance est là.

Des besoins en connaissance doivent être engagés avec les territoires. L'Agence doit aussi affiner la modélisation de la nappe de la Craie concernant une dizaine de territoires. Enfin, il est nécessaire que les territoires, à travers les SAGE et les services de l'État, s'approprient ces tendances en raison de la mise en place de la gestion volumétrique, y compris sur des secteurs où elle existe déjà. S'ajoutent à cela des questions d'autorisations régulières de prélèvement pour lesquelles il est nécessaire de prendre en compte les tendances affichées aujourd'hui pour, clairement, freiner.

Elle est d'accord sur le principe de prendre le temps, y compris d'approfondir ces sujets dans les 3 ans à venir, mais il est impossible d'agir comme si les tendances de cette étude et de celle menée par l'AMEVA n'existaient pas.

**Madame VASSANT** exclut le fait que les agriculteurs travaillent à l'aveugle. Tant que la méthode ne leur sera pas expliquée, ils ne pourront pas cautionner autant d'incertitudes. Le fait de ne pas leur répondre est néfaste.

**Madame MATYKOWSKI** lui rappelle que Monsieur BRANGER a expliqué précédemment que l'Agence voulait réserver la primeur de cette étude aux instances. Elle mentionne le courrier reçu un ou deux mois auparavant en sollicitant cette présentation ; raison de sa présence à l'ordre du jour de cette Commission Permanente Eau et Agriculture.

L'Agence est d'accord pour organiser une étude plus approfondie, plus technique avec les experts du BRGM et d'ANTEA, les deux structures possédant l'expertise la plus fine sur ces sujets. Une présentation leur sera faite.

**Madame VASSANT** insiste à nouveau sur l'attente des agriculteurs quant à l'explication de la méthode. Elle demande la raison qui interdit de regarder les chiffres et prive de la possibilité de confronter ces données.

L'Agence a transmis l'information à tous dans les SAGE. Les agriculteurs demandent à avoir les détails de cette étude et demandent pourquoi ils n'auraient pas le droit, eux aussi, d'être destinataires de cette restitution.

**Madame MATYKOWSKI** répète que l'Agence va organiser une réunion concernant cette étude et sa méthodologie avec la profession agricole. Elle revient une nouvelle fois sur les propos de

Monsieur BRANGER concernant la présentation aux SAGE, l'Agence leur a laissé le choix des structures qu'ils souhaitent associer à une première remise des résultats. Il n'est pas possible d'entrer dans un débat technique dans le cadre de cette Commission Permanente Eau et Agriculture, mais une réunion aura bien lieu.

**Monsieur BRANGER** explique au sujet de l'agenda de l'étude et son articulation avec les SAGE, qu'il s'agit d'une première marche à horizon d'1 à 4 ans, selon les territoires, à l'élaboration de modèles.

Cette étude n'a pas la prétention de dire, aujourd'hui, au centimètre près quel est le niveau de chaque suivi pluviométrique. Ce n'est pas le but recherché.

En revanche, à l'issue de toute la phase de travaux présentée à l'écran, l'objectif sera bien d'obtenir un modèle numérique, d'ailleurs issu de « MARTHE », le modèle développé par le BRGM, et alimenté par toutes les données récoltées à la fois dans le cadre de cette étude, mais aussi et surtout, dans celles menées par les SAGE.

L'objectif du modèle conçu avec le BRGM est d'arriver à une gestion dynamique, c'est-à-dire ne plus avoir de courbe droite, mais prendre en compte des phénomènes comme ceux de l'hiver dernier permettant d'augmenter les prélèvements en raison d'une meilleure recharge ou le cas contraire. Sans entrer dans le détail, beaucoup de nappes phréatiques du bassin ont des cycles de 6 ans. Une très bonne recharge hivernale sur une année ne suffira pas à améliorer le taux de prélèvement. Il est nécessaire de tenir compte des caractéristiques géologiques de certains secteurs et des cycles annuelles ou pluriannuelles.

Il répond donc par la négative à la question de Madame VASSANT concernant l'objectif de l'étude. Le modèle que l'Agence souhaite construire avec le BRGM est le projet AMORSE (Actualisation et développement de modèles de gestion de la ressource en eau souterraine sur le bassin Artois-Picardie en vue de l'évaluation des volumes disponibles). Il s'agit d'un modèle dynamique qui permettra, en fonction des événements météorologiques et de toutes les données intégrées, d'obtenir des niveaux de prédiction assez fins sur les prélèvements escomptés à très court terme.

Concernant la remarque de Monsieur POIRSON, il existe déjà une fourchette haute et basse. Il s'agit du cheminement intellectuel qui permettra de dire qu'au regard des événements météorologiques récents, il sera possible de prendre une marge de 10, 15, 25 % qui permettra de gérer ces événements par rapport à la base travaillée. Il faudrait que l'Agence échange avec ses partenaires concernant l'étude rendue, mais il semble contestable d'inclure une modulation au regard des éléments de méthode définis. Il existe déjà une fourchette haute et basse, l'affinage viendra maintenant des études menées par les SAGE et de la modélisation du BRGM. Tel est l'objectif.

**Monsieur POIRSON** confirme la définition d'une fourchette haute et basse. Il visait l'incertitude dans son intervention précédente. Ces fourchettes ne sont pas liées à l'incertitude, mais à leur définition. Chaque trait est entaché d'une certaine incertitude, c'est-à-dire que le résultat est forcément lié à un écart-type qui peut se matérialiser. En revanche, cela ne change rien à l'analyse de la tendance et la manière de l'utiliser pour prendre les décisions stratégiques sans trop attendre.

**Monsieur FAICT** rappelle qu'il avait suggéré lors d'instances précédentes de compléter les études concernant le partage de l'eau par une étude sur les moyens d'infiltration afin de reconstituer le réservoir de la nappe phréatique. Il lui a été répondu que cette étude viendrait dans un second temps. Il souligne que certains territoires en auraient besoin très urgemment.

### **3 - POINT D'ÉTAPE SUR CLIM'EAU FIL**

**Madame FLORIN** en référence au point n°3 des dossier et diaporama de séance, présente le point d'étape sur Clim'Eau Fil.

### **Remarques et débats :**

**Madame MATYKOWSKI** demande à Madame OSWALD, représentante de la Région, si elle souhaite compléter ce qui vient d'être dit.

**Madame OSWALD** répond qu'elle ne peut ni confirmer ni infirmer les propos de Madame FLORIN. Le travail est en cours. Elle voit, l'après-midi même, la vice-présidente, mais sans présager de sa décision.

**Monsieur le Président LECLERCQ** juge qu'il s'agit d'une bonne démarche avec de nombreux leviers déjà utilisés dans le monde agricole. L'autre point important porte sur la communication. Il le répète sans cesse, y compris au niveau des plans d'action, des aires d'alimentation de captage : il faut obligatoirement cibler et sensibiliser les techniciens et les filières, car ce sont eux qui préconisent la feuille de route des agriculteurs.

**Monsieur LEVEUGLE** note, concernant JUNIA, qu'il est difficile de trouver des profils de jeunes de ce type. Les associer permet de les impliquer dans des projets novateurs qui donneront à terme l'opportunité de les recruter. Cette démarche relève donc aussi d'un fléchage.

Pour répondre à la remarque précédente de Monsieur le Président LECLERCQ, Monsieur LEVEUGLE souligne la présence de nombreux agriculteurs représentant les filières lors des réunions de Clim'EauFil. Il est question de 15 filières.

**Madame FLORIN** précise qu'il s'agit de 15 filières, y compris l'apiculture, soit 16 selon les méthodes de comptage. Le diagnostic réalisé à l'occasion du Varenne de l'eau a été inclus. En revanche, cette filière n'a pas été fortement impliquée. Concernant l'agroforesterie, hors culture fruitière, le souhait était d'avoir un représentant d'une filière à construire ou à développer, sans succès puisque, par définition, les interlocuteurs n'existent pas.

**Monsieur LEVEUGLE** souligne la présence de Monsieur HOPQUIN qu'il remercie. Il présente la publication Agro-Transfert Agriculture réalisée. Elle contient une fiche par culture qui reprend les indicateurs agroclimatiques, les dates de sortie de gelées, les dates de franchissement de seuil à 900 °, les déficits techniques entre les différents secteurs.

**Madame FLORIN** souligne que les fiches concernent 9 agricultures, 4 zones climatiques avec plusieurs horizons temporels.

**Monsieur LEVEUGLE** souligne que l'étude est suffisamment poussée pour permettre une projection des besoins. Ce travail nécessaire au niveau de la Région par rapport à la question des financements, mais aussi pour le 12<sup>ème</sup> Programme d'Intervention de l'Agence. Le monde agricole souhaitait travailler sur Clim'EauFil afin de définir les actions à mettre en place pour répondre à ces besoins.

Il s'agit d'un enjeu fort pour la profession agricole. Il est important pour la Chambre d'Agriculture d'animer le travail effectué avec les filières. Monsieur LEVEUGLE ne fait pas mystère du fait qu'il appartient lui-même à la filière de l'oléoprotéagineux. C'est la raison pour laquelle il défend la nécessité que ce travail vienne des filières et des besoins plutôt qu'être imposé par le haut. Les filières s'impliqueront ainsi pleinement. Un important travail d'animation est à mener avec l'Agence, les prestataires et les partenaires, mais Monsieur LEVEUGLE insiste pour que la réflexion soit alimentée par les filières elles-mêmes qui vont créer ainsi un mouvement de fond permettant d'avancer. Faire le contraire conduirait à l'échec.

**Monsieur HOPQUIN** souhaite compléter ce qui vient d'être dit et partager des observations récentes. En partant du principe que l'enchaînement d'années sèches et humides se renforcerait, il faudrait quasiment ajouter un huitième « R » au plan d'action.

En sortie de printemps, une très forte détérioration des sols agricoles est observable, en lien avec les travaux des sols en automne qui se sont effectués dans de très mauvaises conditions ; conditions auxquelles est venue s'ajouter la pluie. Il en résulte mécaniquement une diminution de la réserve utile des sols. Avec des sols ayant un très faible taux d'argile, cette réserve ne va pas se reconstituer naturellement, ou en prenant beaucoup de temps.

En considérant que cette situation compliquée en matière de pratiques agricoles est amenée à se multiplier, il faut déjà savoir maintenir la capacité actuelle, et ce, avant même de voir comment augmenter la capacité des sols à retenir l'eau. Il s'agit de reconquérir la capacité des sols.

Monsieur HOPQUIN répond par l'affirmative à la question de savoir si ces travaux étaient également favorables à l'infiltration. Dès lors que le calcaire est peu ou pas fissuré, la recharge de la nappe passe d'abord par le remplissage de la réserve utile du sol. Lorsque l'eau déborde, elle part ensuite vers la recharge. Le combat est commun.

Monsieur HOPQUIN estime nécessaire de s'interroger collectivement, car si les séquences météorologiques telles qu'elles se sont déroulées sont amenées à se multiplier, il sera nécessaire d'anticiper et de regarder comment maintenir la capacité actuelle des sols. Il ajoute que ces observations sont très récentes. Les équipes en charge de cette question ne les ont transmises que depuis quelques jours.

**Madame MATYKOWSKI** confirme tout l'enjeu de cette démarche ; laquelle est unique en France et qui a pour but d'aller plus loin que les premiers travaux réalisés à l'issue du Varenne de l'Eau et les premières réflexions concernant la résilience des filières. L'autre défi est d'impliquer davantage les filières agroalimentaires.

Plus qu'une étude, cette démarche a pour vocation d'anticiper un certain nombre de phénomènes, de faire en sorte de ne pas offenser l'avenir. Madame MATYKOWSKI entend également faire le lien avec l'étude précédente. Tout cela participe de la question de la préservation, sans préjuger de l'avenir, tout en s'engageant collectivement et sereinement pour les 10 ans qui viennent, notamment au regard de l'accélération de l'impact du changement climatique.

**Monsieur POIRSON** souligne le caractère louable de la démarche reconnu par tous. En revanche, il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un des éléments de la planification écologique. Il est vrai que le Plan Eau, au sein de l'Agence de l'Eau, a débuté très rapidement. Il soulève cependant d'autres aspects, notamment la question du carbone par rapport au climat, la biodiversité avec le volet éco-phyto. Après les avancées de l'étude obtenues par cet élan, il faudra réunir toutes les parties.

En effet, le modèle agricole de demain répondra aux enjeux « eau », mais aussi aux enjeux « carbone » et à la biodiversité.

Monsieur POIRSON invite à continuer de travailler de façon thématique pour ne pas prendre le risque de se perdre et de ne pas avancer avec l'obligation, à un moment donné, de synthétiser tous ces éléments. Pour arriver à la traduction des études prospectives en modèles agricoles de demain, notamment au travers de l'agroécologie, il sera nécessaire de tout réunir.

**Madame CRÉTÉ** observe combien le travail mené sur Clim'EauFil a été collectif. C'est justement ce qui a manqué sur le premier sujet. Elle rappelle que l'objectif est d'arriver, dans 20 ans, à un territoire résilient aussi bien en agriculture que pour tous les autres usages de l'eau. Elle considère que tous les acteurs du territoire (Chambre d'Agriculture, Agro-Transfert, etc.) doivent entrer, avec l'Agence de l'Eau, dans une démarche constructive. Or, elle perçoit quelquefois des tensions entre les uns et les autres. Pourtant, les intérêts des uns sont les intérêts des autres.

Elle concède un certain corporatisme lorsqu'il est question d'agriculture, mais elle rappelle que les Hauts-de-France reste un des territoires les plus cultivés. Les agriculteurs ont vraiment un impact.

C'est pourquoi lorsqu'ils demandent à être associés, c'est parce qu'ils savent qu'ils peuvent apporter des solutions et une construction collégiale.

Tel est le cas de Clim'EauFil, où chacun s'est écouté avec des propositions qui sont entendables par les uns et les autres.

**Monsieur le Président LECLERCQ** rebondit sur les propos de Madame CRÉTÉ et Monsieur LEVEUGLE. Si les solutions sont apportées par les filières, elles seront d'autant plus faciles à mettre en place.

**Madame FLORIN** tient à préciser que c'est bien l'état d'esprit qui a présidé jusque-là. Les « leviers sans regret » présentés sont issus du vécu des participants appartenant aux filières. Il reste un travail subtil à mener pour que cela reste leurs décisions, tout en étant à la hauteur des enjeux du changement climatique et de la disponibilité de la ressource en eau.

Il faudra confronter ces jugements d'efficacité ou de moindre efficacité en faisant le lien entre les impacts du changement climatique et ces décisions.

**Madame MATYKOWSKI** confirme que le sujet a beaucoup fait débat au début. L'idée était justement de factueliser des éléments tels que la perspective d'une diminution de la ressource en eau.

Cette perspective de diminution a suscité beaucoup d'interrogations quant à la confrontation des intérêts des filières, à la nécessité de montrer qu'une grande marche devait être franchie et à l'accord à trouver sur la hauteur de la marche.

Madame MATYKOWSKI répète qu'elle a pu constater la difficulté, au départ, de cette démarche à l'initiative de l'Agence de l'Eau en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Elle comprend la nécessité de réunir tous ces volets, mais elle rappelle que le prisme « eau » est celui de l'Agence. Elle fait le lien avec les propos de Monsieur LEVEUGLE concernant le 12<sup>ème</sup> Programme d'Intervention de l'Agence quant au besoin de soutien des filières et des créations de filières pour parvenir aux objectifs de prise en compte d'une moindre disponibilité de la ressource en eau.

#### 4 - ÉLABORATION DE L'ÉTAT DES LIEUX 2025

**Monsieur EUVERTE** en référence au point n°4 des dossier et diaporama de séance, fait la présentation de l'élaboration de l'état des lieux 2025.

**Madame BRAY et Monsieur GAMELIN** présentent plus particulièrement les méthodes des groupes de travail Pollutions diffuses.

##### *Remarques et débats :*

**Madame VASSANT** s'étonne que les pollutions diffuses soient en corrélation avec les prélèvements d'eau. Pour sa part, elle peut témoigner que plus il y a d'irrigation, moins il y a de pollution de pesticides. Elle ignorait que l'eau pollue désormais.

Concernant la pollution d'azote, elle fait part des démarches entreprises avec Agri Péron dans l'Aisne ; lesquelles ont démontré que des exploitations aux normes du point de vue de la rétention, couplés avec une utilisation moindre d'azote, arrivaient à de bons résultats. En revanche, la présence d'habitations et de stations d'épuration qui ne sont pas aux normes provoquait un afflux d'azote. S'ajoutent à cela les débordements de stations d'épuration provoqués par les inondations qui ont entraîné une pollution importante. Madame VASSANT cite en exemple un champ de 4 ha de colza asphyxié et totalement détruit dans l'Aisne suite à ces dépôts polluants. Dans le Nord, jusqu'à 11 ou 12 fois plus de stations d'épuration ont débordé dans les champs. Il était question que le Comité National de l'Eau augmente l'épandage des stations d'épuration. Madame VASSANT

souhaiterait que ce point fasse partie de l'étude. En effet, elle constate que la pollution d'engrais ne vient pas forcément de l'eau et des causes provenant du domaine agricole.

Elle souhaite également que le modèle qui sera développé permette de modéliser la baisse d'intrants azotés et les résultats mesurés du Reliquat Sortie d'Hiver. Elle espère une modélisation numérisée avec l'IA capable d'élaborer les modèles du futur. Il existe aujourd'hui des « jumeaux numériques » pour la modélisation des terres. Madame VASSANT estime nécessaire de rejoindre ce type de modèles afin d'être à même de définir à l'avenir la quantité et le volume en adéquation avec la météorologie qui est particulièrement influente sur les résultats futurs. Elle constate que METÉO FRANCE est dans l'impasse concernant son application pour les agriculteurs.

Concernant les pesticides, Madame VASSANT relève que l'étude utilise le code postal, créant ainsi de nombreuses incertitudes quant à leur utilisation. En effet, les systèmes d'épandage utilisés actuellement sont groupés via des commandes communes qui faussent ainsi la mesure d'utilisation locale.

Madame VASSANT dénonce également toute la pollution venant des habitations qui n'est pas évoquée et qu'elle souhaiterait voir abordée dans l'étude afin que les agriculteurs ne soient pas les seuls concernés par le sujet.

Enfin, elle aimerait que les agriculteurs aient des réponses quant à l'étude sur les métabolites en cours depuis deux ans.

**Madame BRAY** comprend les questionnements au sujet des prélèvements et de la pollution. Elle explique qu'il peut s'agir également d'une pression sur un terrain, et pas obligatoirement d'une pollution. L'objectif n'est pas d'accuser l'agriculture, mais de regarder quelles sont les cultures les plus demandeuses en eau et leur part d'irrigation par sol pour envisager quelles actions mettre en place par la suite.

**Madame VASSANT** suggère dans ce cas de changer le titre « pollutions diffuses par l'eau ».

**Madame BRAY** poursuit sur le lien que l'étude fera ensuite avec les pollutions urbaines et d'autres. Il est question aujourd'hui des pollutions agricoles. Cela ne signifie pas que l'agriculture est la seule concernée.

**Monsieur EUVERTE** rappelle que le groupe « pollutions diffuses » est un des 12 groupes qui participent à la rédaction de l'état des lieux. Un groupe travaille sur les pollutions ponctuelles où il est question de l'assainissement, des pollutions industrielles, etc. Le groupe « mission économique » va s'attacher à concevoir un scénario tendanciel en lien avec toutes les étapes possibles de l'impact du changement climatique sur leur territoire à horizon de 30 ans.

Les groupes réfléchissent sur l'existant et l'avenir, quels que soient les types de pression. Quatre groupes sont dédiés à la partie « pression », quatre autres à l'évaluation de l'état des masses d'eau, un groupe travaille sur les zones protégées, enfin, un groupe se consacre à l'analyse économique. Il y aura évidemment des croisements. Tous les aspects relevés par Madame VASSANT, notamment le débordement des stations d'épuration, seront examinés précisément avec une quantification des pressions.

**Madame FLORIN** souhaite apporter des éléments de réponses complémentaires. Le modèle d'évaluation des surplus azotés (CASSIS-N), développé par l'université de Tours, a déjà été utilisé pour le précédent état des lieux avec des améliorations apportées depuis par des experts. Il s'agit d'un outil reconnu au niveau national. Il est difficile, à l'échelle d'un bassin comme celui d'Artois-Picardie, d'avoir les moyens de développer un modèle plus performant que celui-là. Comme tout modèle, il a ses limites ; lesquelles seront expliquées dans le document final d'état des lieux.

Au sujet de la BNVD, Base Nationale des Ventes de Produits Phytosanitaires, Madame FLORIN souligne l'amélioration apportée à la précision des données. L'édition précédente prenait en compte le code postal des vendeurs. Désormais, il s'agit de celui des acheteurs. L'achat peut être commun, alors que son utilisation est plus large géographiquement. L'avantage est d'éviter désormais de compter deux fois le même produit. Ce biais sera expliqué. Néanmoins, la prise en compte des quantités à l'échelle du bassin pondère les écarts communaux éventuels.

**Monsieur BARBIER** revient sur les notions de « pollutions diffuses » et de « pollutions ponctuelles » en témoignant des conséquences des inondations qui ont déversé une quantité considérable de déchets sur les terres agricoles. Il souligne l'absence de système d'évaluation en période de crise. Il relate des épisodes de terres de cultures, mais aussi de jardins de particulier noyés par les débordements des stations d'épuration, des stations d'essence et des cuves de fioul submergées. Cette évaluation n'a pas été suffisante à ses yeux ; d'autant qu'elle est difficile à faire au plus fort de la crise. Monsieur BARBIER s'interroge sur les conséquences à moyen et long terme, sur les capacités à les évaluer et sur les possibilités de dédouaner certains acteurs au regard de leur responsabilité. Peu d'analyses, à sa connaissance, sont menées sur ces sujets.

**Monsieur LEVEUGLE** rebondit sur les propos de Monsieur BARBIER pour insister sur la notion de vie. Il cite le cas d'un habitant d'un village inondé qui n'est pas décédé à cause de l'eau avalée accidentellement, mais à cause des bactéries qui se sont développées dans ses poumons.

Reprenant les propos de Monsieur EUVERTE, il attend beaucoup de la concertation. Il préfère le dire et que cela soit noté en associant de fait la Chambre d'Agriculture.

Sur la diapositive des prélèvements, « partie 3 des méthodes GT Pollutions diffuses », Monsieur LEVEUGLE appelle à la vigilance concernant « *le lien avec les études déjà en cours sur les volumes prélevables* », notamment sur l'exploitation de données qui ont déjà fait l'objet d'une réserve de la part du monde agricole.

Concernant la notion de surplus d'azote, Monsieur LEVEUGLE mentionne sa participation au projet GAZELLE, un projet de R&D porté par Agro Transfert. Son expérience lui fait dire qu'avec le même système permettant de voir l'assolement, ils obtiennent des valeurs issues également de la vie du sol. Le sol a aussi besoin d'azote. Un turnover est nécessaire dans le sol. Monsieur LEVEUGLE invite à ne pas parler de surplus d'azote, mais à regarder les besoins de la vie pour se développer, car différents éléments de biodiversité en ont besoin. Il demande de faire attention aux mots utilisés. Des essais en cours le prouvent.

**Monsieur DOLLET** revient sur la notion de concertation. De mémoire, lors du dernier état des lieux, les résultats avaient été présentés en réunion spécifique, et ce, en présence de membres des Chambres d'Agriculture, mais aussi en Commission Permanente Eau et Agriculture et en Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification. Monsieur DOLLET ne voit aucun inconvénient à refaire la même chose.

**Madame MATYKOWSKI** ajoute que plusieurs éléments d'analyse seront présentés lors de la prochaine Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification qui aura lieu le 14 juin. Il sera question notamment de la tendance des masses d'eau à s'améliorer ou à se détériorer en identifiant quelles sont les pressions polluantes.

Elle précise que l'état des lieux est un constat factuel basé sur des données fournissant des orientations pour le prochain SDAGE et les programmes d'intervention à venir. Il n'a pas été dit que les pollutions diffuses agricoles étaient l'unique cause. Il en existe sans doute ailleurs aussi. Cet état des lieux va permettre également d'orienter les besoins d'accompagnement financiers pour résoudre un certain nombre de problèmes.

**Monsieur FAICT** rappelle que lors du SDAGE précédent, le modèle présenté concernant les pollutions diffuses de l'azote était déjà CASSIS-N. Il se demande si ce modèle a évolué depuis, notamment au sujet de la quantité d'azote dans le sol nécessaire à la vie. Sans connaissance des quantités indispensables, la question des taux excédents se pose.

**Madame VASSANT** est favorable à un dialogue transversal entre ceux qui font face à une problématique de station d'épuration et les agriculteurs à proximité. Il existe en effet des systèmes d'épandage qui peuvent résoudre des situations d'afflux d'eau en très peu de temps. Un dialogue est nécessaire.

**Monsieur FAICT** répond que l'état des lieux fait partie de la méthode en démontrant certains éléments. L'épandage pourra figurer parmi les dispositions et des objectifs du SDAGE.

**Madame VASSANT** objecte qu'ils ne vont pas attendre la fin du SDAGE pour agir.

**Monsieur FAICT** explique que la fin de l'état des lieux est prévue pour 2026, et l'application du SDAGE, en 2028-2033. Si l'épandage issu des stations d'épuration s'avère pertinent, il y aura des financements du SDAGE pour l'accompagner. L'échéance est de 5 ans.

**Madame VASSANT** réitère sa proposition de dialogue avant cette date.

**Madame MATYKOWSKI** relève avec satisfaction l'envie d'aller plus vite qui s'exprime aujourd'hui.

**Madame CRÉTÉ** note que la question des inondations récentes et des sols saturés n'est pas un petit problème. Elle entend le terme de pollutions diffuses, d'azote, d'élevage. Elle invite à se rappeler la chance d'être une région en paix, de bénéficier d'un sol riche en possibilités et diversité de cultures, d'avoir de l'eau à utiliser évidemment avec parcimonie, des agriculteurs qui ont un savoir-faire et des organismes capables de les accompagner avec, in fine, un enjeu alimentaire et économique. Les Hauts-de-France sont une région qui permet de le faire sereinement et avec intelligence. Les agriculteurs doivent répondre à un enjeu alimentaire qui dépasse les frontières ; enjeu auquel vient s'ajouter celui de l'énergie.

**Madame CRÉTÉ** souligne la complexité de la situation actuelle, avec un épisode de sécheresse suivi d'un trop-plein de pluie, et le risque d'être rendu responsable d'une pollution des produits agricoles, alors que les inondations en sont la cause. Il est nécessaire de mieux s'organiser devant l'urgence de répondre aux risques qui impactent les agriculteurs.

**Monsieur le Président LECLERCQ** conclut sur la nécessité de faire un bilan, tout en étant certain de la direction prise. Il ne faudrait pas mettre en place des actions qui pourraient susciter des regrets par la suite.

**Madame MATYKOWSKI** précise que la prochaine commission se tiendra en 2025 en raison d'un agenda des instances chargé avec l'élaboration du 12<sup>ème</sup> Programme d'Intervention et l'état des lieux.

Elle rappelle que l'Agence présentera le 14 juin, en Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification, les premiers résultats de certains groupes de travail de l'état des lieux.

**Monsieur le Président LECLERCQ** remercie les membres de la commission et clôture la séance à 11 h 51.

LE PRÉSIDENT  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
EAU ET AGRICULTURE

LA DIRECTRICE  
GÉNÉRALE DE L'AGENCE

Jérôme LECLERCQ



Publié le  
23 MAI 2025  
Sur le site internet de l'Agence

Isabelle MATYKOWSKI

